

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### Article 1 - Règles Fédérales

Cette 27<sup>ème</sup> édition des Foulées et Randos des Matins Verts sera homologuée par la F.F.A. (comité Lot-et-Garonne) épreuve de course running.

### Article 2 - Organisation (pour les épreuves chronométrées et non chronométrées)

Le Chronométrage sera assuré par la Société Chrono 47. Les puces devront être restituées à l'arrivée.

- ◆ Départ du Mas d'Agenais = Place de la Halle au Blé - Horaires : 9h10 Course de 13,2 KM / 9h15 Randonnée 12,5 KM
- ◆ Départ de Lagruère = Place de la Mairie - Horaires : 9h30 Course de 8,5 KM / 9h40 Randonnées 9 KM / 9h40 Run and bike
- ◆ Départ de Villeton = Place de la Mairie - Horaire : 10h00 Randonnée 5 KM

### Article 3 - Transports

À Tonneins, vous disposez de 9 navettes, Rue Foch - 47400 Tonneins.

- ◆ **Départ 8h30 Rue Foch** : Un camion transportera les vélos du Run and Bike à Lagruère
- ◆ **Départ vers le Mas d'Agenais** à partir de 7h40 jusqu'à 8h40, dernière navette.
- ◆ **Départ vers Lagruère** à partir de 8h00 jusqu'à 9h, dernière navette
- ◆ **Départ vers Villeton** à partir de 9h00 jusqu'à 9h40, dernière navette.
- ◆ **Départ Course Enfant** (avec accompagnateurs) vers Les Roches : 8h50
- ◆ **Retour vers le centre-ville de Tonneins** : Toutes les 30 minutes à partir de 11h00 jusqu'à 15h30.
- ◆ **Retour vers Lagruère - Le Mas d'Agenais - Villeton** : à 11h15 (1<sup>ère</sup> rotation) et 12h00 (dernière rotation)

### Article 4 - Courses Enfants (licenciés ou non - Inscriptions gratuites)

Deux distances seront proposées suivant l'âge des enfants :

- ◆ 2015/2016 : 1,2 KM d'effort - 2015/2016/2017 : 0,8 KM d'effort
- Une autorisation parentale sera obligatoire (Attestation questionnaire santé conseillée).  
Inscriptions le jour de la course : Rue Foch à Tonneins à partir de 8h20, clôture à 8h40.

### Article 5 - Circuit

Homologué par la F.F.A., pas de dénivelé positif, sans difficulté apparente sur route, le long du canal et de la Garonne, marquage au sol et sur les accotements tous les kilomètres. Les épreuves se déroulent sur la voie publique.

### Article 6 - Sécurité

◆ Sur le circuit : un VSAB médicalisé, signaleurs et commissaires officiels, liaison radio assurée par un PC fixe avec unités mobiles. Un véhicule balai assurera la sécurité des derniers compétiteurs. Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre du service de sécurité juge un état défaillant ou dangereux. Les participants devront respecter le code de la route. La circulation demeure ouverte dans le sens de la course. **La surveillance des signaleurs de la manifestation sur la voie publique ne sera plus assurée à partir de 11h30.**

### Article 7 - Inscriptions / Paiement / PPS et Licences

◆ Pour les épreuves dites chronométrées (chronométrage électronique, puce), chaque concurrent devra avant de recevoir son dossier remplir et signer le bulletin d'engagement et avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

◆ **Participation à une compétition pour personne majeures** est soumise à la présentation d'une attestation papier électronique indiquant que la personne a réalisé le PPS mis en place par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Ou fournir une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

◆ **Participation personnes mineures** avec obligation de remplir une autorisation parentale et également fournir soit une licence identique à celle citée ci-dessus, soit une attestation du questionnaire santé pour mineurs. Si le questionnaire donne lieu à cocher une seule case "oui" => il faudra fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois.

◆ L'organisation dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé de s'inscrire en ligne pour faciliter l'organisation de cette manifestation. **L'inscription et le paiement pour les épreuves peuvent se faire en ligne sur [www.tonneins.fr](http://www.tonneins.fr), 12€ pour les courses chronométrées et 6€ pour les autres. Commission liée au paiement en ligne à la charge du participant.**

◆ Pour les épreuves non chronométrées chaque concurrent devra, avant de recevoir son bracelet, remplir et signer le bulletin et acquitter la participation de 6€. Pour les participants MINEURS, obligation de remplir l'autorisation parentale pour les épreuves chronométrées et non-chronométrées. Pour les mineurs les épreuves chronométrées sont accessibles à partir de la catégorie Cadet (né(e) en 2010 et avant).

### Article 8 - Run and Bike

La randonnée est ouverte au Tout Public. Casque obligatoire pour la partie vélo du Run and Bike. Les mineurs devront être accompagnés d'un parent ou représentant légal sur le circuit en ayant au préalable rempli l'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription. **8h30 départ Rue Foch** : Un camion transportera les vélos du Run and Bike à Lagruère. Après l'épreuve, les vélos ne seront pas transportés vers le centre-ville de Tonneins.

### Article 9 - Responsabilités

La manifestation est couverte par la police d'assurance individuelle accident, souscrite auprès de la Compagnie PNAS Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les participants non licenciés doivent être en possession d'une assurance individuelle accident. En ce qui concerne les mineurs, ils doivent fournir une autorisation parentale du responsable légal, un questionnaire santé de moins de 3 mois pour mineurs est conseillé.

### Article 10 - Droits à l'image

L'organisation et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter toutes photos ou images prises lors de la manifestation. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

### Article 11 - Annulation et Remboursement

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

Annulation manifestation : en cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentat, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants. En cas d'annulation de la manifestation pour les diverses causes citées précédemment, **aucun remboursement ne sera possible.** Annulation des animations et de la restauration sur place en cas de pluie.

# 27<sup>ÈMES</sup> FOULÉES & RANDOS DES MATINS VERTS



## Départs du Mas d'Agenais

Course chronométrée et non

Chronométrée : 13,2 KM

Randonnée : 12,5 KM

## Courses Enfants Gratuites

Inscriptions Rue Foch 8h20 à 8h40

0,8 KM > Enfants nés en 2017 - 2018 - 2019

1,2 KM > Enfants nés en 2015 - 2016

## Départs de Lagruère

Course chronométrée et non

chronométrée : 8,5 KM

Randonnée : 9 KM

Run and Bike : 8,5 KM

## Départ de Villeton

Randonnée : 5 KM

ATTESTATION PPS OBLIGATOIRE POUR ÉPREUVES CHRONOMÉTRÉES  
À TÉLÉCHARGER SUR > <http://pps.athle.fr/>  
PLUS BESOIN DE CERTIFICAT MÉDICAL

ARRIVÉE AUX ROCHES POUR TOUS ! // DÉPARTS DES NAVETTES DEPUIS  
TONNEINS (RUE FOCH) // ANIMATIONS POUR TOUS // RESTAURATION - BU-  
VETTE SUR PLACE (sans réservation) // POSSIBILITÉ DE PORTER SON  
PIQUE-NIQUE //

Renseignements : 05 53 84 06 84 / 05 53 84 42 65



1

## RANDONNÉES - RUN AND BIKE

6€ - PAS DE PPS / PAS DE CLASSEMENT

9h15 Départ Mas d'Agenais Rando 12,5 KM

9H40 Départ Lagruère Rando 9 KM  Run and Bike 8,5 KM

10h00 Départ Villeton Rando 5 KM

REMISE BRACELET AU SECRÉTARIAT DE DÉPART

2

## COURSES CHRONOMÉTRÉES 12€ (MESURAGE F.F.A)

> PPS OBLIGATOIRE (MAJEUR) // QUESTIONNAIRE SANTÉ (MINEUR)

ATTENTION > Ces épreuves sont accessibles

à partir de la catégorie CADET (né(e) en 2010 et avant) (RÈGLEMENT CDCHS)

9h10 Départ Mas d'Agenais Course 13,2 KM  N° DOSSARD

9h30 Départ Lagruère Course 8,5KM

3

## COURSES NON-CHRONOMÉTRÉES 6€

> PAS DE PPS / PAS DE CLASSEMENT

9h10 Départ Mas d'Agenais Course 13,2 KM

9H30 Départ Lagruère Course 8,5 KM

REMISE BRACELET AU SECRÉTARIAT DE DÉPART

4

## COURSES ENFANTS / GRATUIT

> AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Pré-inscriptions à l'Amicale Laïque 3 BD Charles-de-Gaulle à TONNEINS  
jusqu'au 5 Juin

Inscription le jour de la Course - Rue Foch entre 8h20 et 8h40

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et s'ils sont mineurs, d'être munis d'une autorisation parentale.

2015/2016 : 1,2 KM d'effort  2017/2018/2019 : 0,8 KM d'effort

### MERCI DE COMPLÉTER LE BULLETIN EN LETTRES MAJUSCULES

Nom.....

Prénom .....

Sexe  F  M - Né(e) le.....

Portable .....  J'autorise le Service des Sports de la Ville de Tonneins à m'envoyer les actualités des Foulées des Matins verts par SMS.

Adresse .....

.....

### POUR LES MINEURS AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) .....

Adresse .....

Autorise mon fils / ma fille..... à participer aux Foulées et Randos des Matins Verts le dimanche 7 Juin 2026 sous mon entière responsabilité.

Fait à ..... le ..... Signature

### PAIEMENT

- ◆ En Ligne : inscription et paiement sur <https://www.mairie-tonneins.fr/1/vivre-a-tonneins/sports-et-loisirs/les-foulees-des-matins-verts>
  - ◆ À Amicale Laïque de Tonneins - 3 BD Charles-de-Gaulle - 47400 TONNEINS
- ESPÈCES  CHÈQUE
- à l'ordre du Trésor Public Régie des Sports
- ◆ Le Jour J (pas de CB)

### REPAS AUX ROCHES

Après la course, prenez le temps sur le magnifique site des Roches, au bord de Garonne :

- > Restauration et buvette seront à votre disposition pour déjeuner sur place
- > Possibilité d'amener également votre pique-nique
- > Animations musicales et ludiques gratuites seront proposées